

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix huit, le dix-huit septembre, à dix neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Mondreville, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Mondreville, sous la présidence de M. Patrick CHAUSSY, Maire.

Présents : Mesdames Nicole FROT, Bernadette BARBOSA, Messieurs Éric FLON, Jean-Sébastien POITOU, Florent SÉCHET, Mesdames Isabelle NOUE, Laurence TAVERNE.

Absents excusés : Monsieur Mathurin PHILIPPEAU, Madame Sophie LLAVATA, Monsieur Jean-Claude HUREAU

Procurations : Monsieur Mathurin PHILIPPEAU à Madame Nicole FROT.
Madame Sophie LLAVATA à Monsieur Jean-Sébastien POITOU.

Secrétaire de séance : Monsieur Éric FLON.

Le compte-rendu de la séance précédente, n'appelant pas d'observation, est approuvé à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° D2018.09.154 ADHÉSION DES COMMUNES DE BAGNEAUX SUR LOING, CROISSY-BEAUBOURG, LÉSIGNY ET VILLENY.

Vu la loi n°2006-1537 du 7 décembre 2006 relative au secteur de l'énergie et, notamment, son article 33,

Vu la délibération n°2018-36 du 17 mai et n°2018-40 du 5 juillet par lesquelles sont entérinées les adhésions au Syndicat Départemental des Énergies de Seine et Marne des communes de Bagnaux sur Loing, Croissy-Beaubourg, Lésigny et Villenoy.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

Approuve l'adhésion des communes de Bagnaux sur Loing, Croissy-Beaubourg, Lésigny et Villenoy au SDESM.

Délibération votée à l'unanimité.

RESTAURATION DE L'ÉGLISE FONDATION DU PATRIMOINE

Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine est le premier organisme national privé indépendant qui vise à promouvoir la connaissance, la conservation et la mise en valeur du patrimoine non protégé par l'État. Habilitée par le ministère de l'économie et des finances et par le ministère de la culture et de la communication, elle accompagne concrètement les propriétaires privés et publics dans leur projet de restauration par des aides techniques et financières efficaces.

Le label « Fondation du patrimoine » facilite la restauration des bâtiments appartenant à des propriétaires privés. Il peut permettre à ses bénéficiaires d'obtenir des avantages fiscaux. La souscription permet de mobiliser le mécénat populaire en faveur de projets de sauvegarde du patrimoine public ou associatif.

C'est pour cela, que le 6 juin, Monsieur le maire et ses adjointes ont reçu Monsieur DELAMOTTE pour la restauration de l'église Saint Étienne. Il s'avère que le projet est admissible. Le dossier préalable au lancement de la souscription a été envoyé.

Une réunion publique sera organisée afin d'expliquer à la population, aux financiers, aux entreprises souhaitant participer au mécénat. La souscription sera lancée à ce moment là.

TRAVAUX

- ◆ L'opération « trottoirs » va commencer d'ici peu. Le coût des travaux est de 55 euros au lieu de 70 euros prix de départ. Il est demandé que les travaux débutent par la « route de Sceaux » avant le début de la période de ramassage des betteraves.
- ◆ Pancartes de signalisation : Un nombre conséquent de pancartes de signalisation est à changer. Un état des lieux reste à faire.
- ◆ Accotements : De même le broyage des accotements sera fait avant la période de ramassage des betteraves.
- ◆ Il est demandé de changer la bordure du parterre de fleurs. De plus, Franck Services étant insatisfait de la proposition des fleurs à planter, propose de changer le choix des fleurs.
- ◆ Le devis de l'entreprise DAGÉE pour la restauration de la toiture de l'école a été accepté.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°2018.09.155 CHOIX DES ENTREPRISES POUR LE CHANGEMENT DES FENÊTRES ET PORTES DE LA SALLE DE SPORT ET SALLE DE RÉUNION.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un tableau comparatif des devis de la micro entreprise de Monsieur Jean-Luc TAVERNE et de l'entreprise SUD METALLERIE concernant le changement des fenêtres et portes de certains bâtiments communaux.

Chaque devis propose les fenêtres en PVC et les portes en aluminium.

De plus, des propositions sont faites pour un rideau métallique motorisé pour remplacer la porte du garage vandalisée.

Les propositions sont les suivantes :

- La micro entreprise de Monsieur Jean-Luc TAVERNE pour un montant de 20 114,88 euros,
- L'entreprise SUD METALLERIE pour un montant de 23 472,97 euros.

Après avoir demandé à Madame Laurence TAVERNE, conseillère municipale et épouse de Monsieur Jean-Luc TAVERNE, de sortir de la salle,

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal

Décide d'accepter le devis de la micro entreprise de Monsieur Jean-Luc TAVERNE pour un montant de 20 114,88 euros.

Délibération votée à sept voix pour, une voix contre et une abstention.

DÉLIBÉRATION N°2018.09.156 CHOIX DES ENTREPRISES POUR L'INSTALLATION D'UN RIDEAU METALLIQUE MOTORISÉ.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un tableau comparatif des devis de la micro entreprise de Monsieur Jean-Luc TAVERNE et de l'entreprise SUD METALLERIE concernant l'installation d'un rideau métallique sécurisé pour la porte du garage vandalisée.

Les propositions sont les suivantes :

- La micro entreprise de Monsieur Jean-Luc TAVERNE pour un montant de 3 941,85 euros,
- L'entreprise SUD METALLERIE pour un montant de 3 933,50 euros.

Après avoir demandé à Madame Laurence TAVERNE, conseillère municipale et épouse de Monsieur Jean-Luc TAVERNE, de sortir de la salle,

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal

Décide d'accepter le devis de la micro entreprise de Monsieur Jean-Luc TAVERNE pour un montant de 3 941,85 euros.

Délibération votée à sept voix pour, une voix contre et une abstention.

QUESTIONS DIVERSES

- ◆ Il est rappelé la présentation d'une pièce de théâtre « L'évangile selon Paulo » le 9 novembre 2018. Des affiches et flyers seront à distribuer.
- ◆ Lors du repas des Aînés, le dix sept novembre, le court-métrage tourné en janvier sera présenté. Pour le choix du menu du repas, il est demandé de changer la proposition du vin.
- ◆ Un rétroprojecteur sera installé d'ici le 14 octobre. Celui-ci sera acheté et posé par l'entreprise NDGL.

Madame Bernadette BARBOSA, adjointe, prend la parole et demande la date du début du changement des lampadaires.

Monsieur Éric FLON, conseiller municipal, transmet un catalogue de jeux de cour et marquages au sol de jeux suite à la demande de l'institutrice de l'école maternelle. Il lui est répondu qu'un plan d'aménagement ayant été demandé à la directrice, le choix est reporté.

Monsieur Jean-Sébastien POITOU, conseiller municipal, rappelle l'aspect pénalisant de l'absence d'une déchetterie de proximité depuis de nombreuses années et demande quand la nouvelle déchetterie prévue à Château-Landon sera mise en service.

Madame Laurence TAVERNE, conseillère, demande

- si le projet d'installer des feux tricolores au niveau de l'école a une suite. Un rendez-vous avec l'ART sera organisé.
- que les colis de fin d'année soient retirés en Mairie par les administrés l'ayant demandé.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le maire informe

- que la « marche des élus » au profit de la recherche pour la mucoviscidose sera le 30 septembre 2018.
- des remerciements de Madame et Monsieur JOURDAIN pour la composition florale offerte par la municipalité lors de leur noce d'Or.
- des remerciements du Comité des fêtes pour la participation de la municipalité lors de la kermesse.
- la création d'une caserne de gendarmerie à Château-Landon,
- de la démission de Madame PINGUET de son poste de vice-présidente de la CCGVL tout en restant au bureau. Elle sera remplacée par Monsieur Yves BOYER, maire de Lorrez-Le-Bocage-Préaux et Madame Anne THIBAUT, maire d'Arville.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la réunion close.

Prochaine réunion : Le mardi 6 novembre 2018.

La séance est levée à vingt deux heures et cinq minutes.